

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation : 02/04/2025
Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

Absente : JONGMANS Thérèse, (procuration de vote).

N° 14-2025 : Fiscalité Locale

Mme Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices, la taxe sur les pylônes et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Mme Le Maire propose de maintenir les mêmes taux que l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des taxes locales de l'année 2024 pour l'année 2025 :

- Foncier non bâti : 33.65 %
- Foncier Bâti : 20.74 %.
- Taxe d'habitation : 3.32 % (pour les résidences secondaires et locaux meublés non destinés à l'habitation principale).

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 08 Avril 2025.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le



COMMUNE : 240 SAINTE-HELENE-DU-LAC
 ARRONDISSEMENT : 73 CHAMBERY
 TRÉSORERIE OU SGC : SCG CHAMBERY

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 250 108	20,74	96,09	3 530 000	732 122		732 122
Taxe foncière non bâties (TFNB)	27 181	33,65	233,92	27 600	9 287		9 287
Taxe d'habitation (TH)	87 160	3,32	50,87	78 300	2 600		2 600
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		-
			Total	744 009	744 009		744 009
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	20,74	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	744009 = 1,000000	33,65	
Taxe d'habitation (TH)	744009	3,32	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	101 781			390 595	0	0	-507 276	-14 900
								11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
744 009		-14 900		729 109

À CHAMBERY
 Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 ANNIE CABROL

Le 08/04/2025
 Pour la Commune





COMMUNE : 240 SAINTE-HELENE-DU-LAC
 ARRONDISSEMENT : 73 CHAMBERY
 TRÉSORERIE OU SGC : SCG CHAMBERY

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	229	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 901 183	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	388 172	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	157	a. Par le conseil municipal	4 516	d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
Taxe d'habitation :	2 037	c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotations pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		g. Stations radioélectriques	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	101 781
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	78 300	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	10 078	c. Coefficient correcteur	0,547194
		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	9,71
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	11,03
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	35,45	99,35	3,26000	96,09
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	99,73	249,33	15,41000	233,92
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,82	59,70	8,83000	50,87
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	>>>			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	>>>			
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH					
			a. Tx moy. 75% départemental	11,55	
			b. Taux maximum de la majo	0,770	
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :					
			a. National	>>>	
			b. Communal	>>>	
Taux maximum :					
			a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	
			b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique					
			26,29		